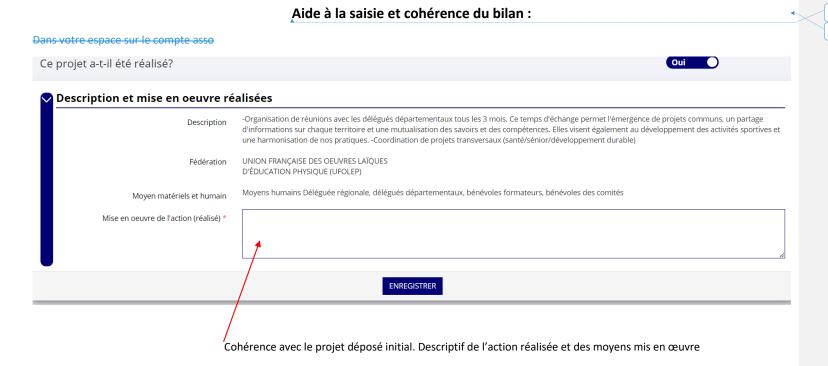
## Comment saisir son compte rendu financier

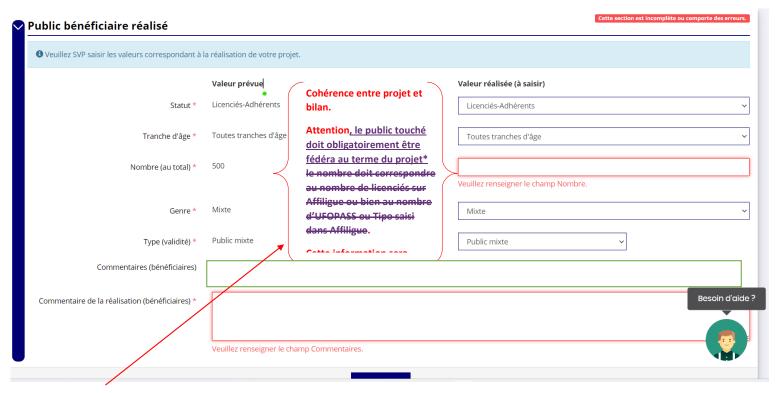
Attention si vous redéposez une demande en 20243, vous devrez saisir dans votre espace personnel, votre bilan en ligne sur le compte asso en même temps que la demande. Si vous ne redemandez pas de subvention, celui-ci devra être saisi avant le 30 juin 20253

Voici le lien vers un tutoriel : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=UDfmQqJLUbQ">https://www.youtube.com/watch?v=UDfmQqJLUbQ</a>

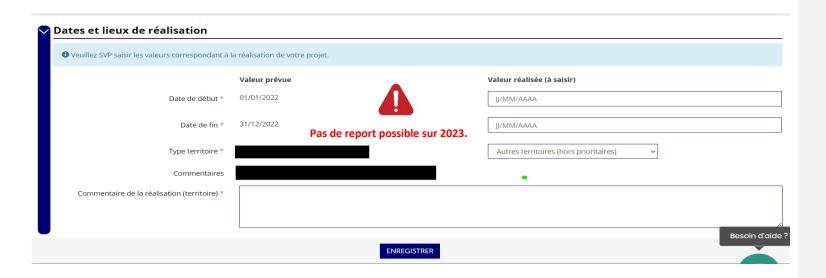


Mis en forme : Police :14 pt, Gras

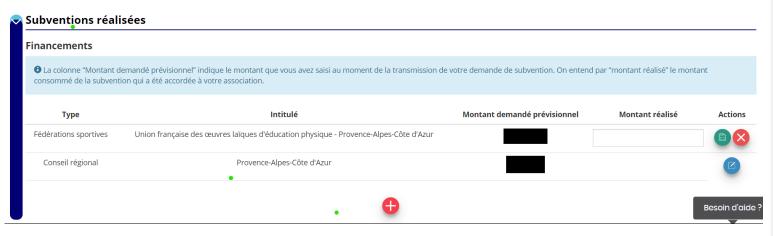
Mis en forme : Centré



<sup>\*</sup> Tout le public touché doit être recensé par votre association soit via la prise de licences, , d'UFOPASS ou Tipo saisi dans Affiligue.







Il est impératif que d'autres produits apparaissent dans le bilan financier. Il ne peut pas y avoir uniquement la subvention ANS. Si vous n'avez pas obtenu les subventions escomptées, vous devez mettre dans le bilan d'autres ressources (fond propre....)